



bservatoire

DES Familles

des Hautes-Pyrénées

LE ROLE DES GRANDS-PARENTS DANS LA VIE FAMILIALE

Devenir grand parent, c'est vivre un changement identitaire s'imposant à nous, on ne choisit pas de devenir grand parent, on le devient. La place, le rôle et la fonction que l'on occupera en acquérant ce nouveau statut dépendra également du vouloir de nos enfants mais aussi de ce que l'on souhaite et que l'on peut endosser en tant que grand parent.



La grand-parentalité a été jusqu'ici plutôt étudiée du point de vue des grands-parents ou de celui des enfants/adolescents. L'originalité de cette enquête est d'étudier la place des grands-parents vue par les parents eux-mêmes. L'objectif est ici d'avoir le regard et le ressenti de la génération intermédiaire. Que représentent les grands-parents dans la vie familiale ? Quelles sont les attentes des parents concernant la place de leurs parents et beaux-parents dans la vie familiale ? Quels sont les moyens de créer du lien entre petits-enfants et grands-parents ? Quelle place pour les grands-parents dans l'éducation des petits-enfants ? Quelle est la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale ?

Travailler sur le rôle et la fonction de grand parent, c'est s'interroger sur deux grandes problématiques familiales : la place et la nature de la transmission et de la construction du lien intergénérationnel ; la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale.

RAPPELS STATISTIQUES ET ECHANTILLON DE L'ETUDE

15.1 millions de grands-parents

L'INSEE¹ indique qu'en 2011, la France comptait 15,1 millions de grands-parents en France métropolitaine pour 63 millions d'habitants, soit 24% de la population, ce qui représente un Français sur quatre. Compte-tenu des différences d'espérance de vie, ces 15 millions de grands-parents se répartissaient en 8,9 millions de grands-mères et 6,2 millions de grands-pères. On devient, en moyenne, grand-mère à 54 ans et grand-père à 56 ans mais ces moyennes cachent de grandes disparités. En moyenne, les grands-parents ont 5,2 petits-enfants². Parmi la population française de 70 ans et plus, huit personnes sur dix sont grands-parents (Enquête INSEE, Familles et Logements, 2011). Ainsi, parmi les personnes de 75 ans et plus, 20% n'ont pas de petits-enfants parce qu'ils n'ont pas eu d'enfants ou que leurs enfants n'en ont pas eu. L'enquête précise néanmoins que les personnes ayant eu plusieurs enfants sont presque toujours grands-parents.

153 répondants à notre enquête

Notre étude porte sur un échantillon de 153 familles de Hautes-Pyrénées. Le questionnaire, élaboré par le Comité de pilotage du réseau national des Observatoires des familles, a été adressé à 3000 familles du département, à destination des allocataires ayant au moins un enfant à charge, dans le cadre d'un partenariat avec la CNAF³. Cette note de synthèse présente les principales tendances observées. Le rapport d'enquête complet peut être consulté auprès de l'UDAF 65. 90% des répondants sont des femmes, 73% vivent en couple, et 27% sont des familles monoparentales avec enfants. Concernant les grands-parents, c'est-à-dire les parents ou les beaux-parents des répondants, ils ont en moyenne 68 ans, 56% sont retraités, 13% sont encore actifs professionnellement et 32% sont décédés. 98% vivent encore à leur domicile.

45% des parents considèrent que les grands-parents jouent un rôle important dans l'éducation des petits-enfants, c'est 56% pour concernant la grand-mère maternelle. Lorsque la place est faible c'est principalement à cause de l'éloignement géographique ou le choix des parents eux-mêmes.

Chiffres clefs

65% des parents ont bénéficiés d'une aide non monétaire de la part de leurs parents et/ou beaux-parents.

Les aides liées à la garde des enfants sont celles étant jugées les plus indispensables, notamment le mercredi, lors des vacances scolaires et lorsqu'ils ne sont pas scolarisés.

1/3 des familles est touché par l'éloignement géographique : plus de 1h30 de trajet séparent petits-enfants et grands-parents.

1/3 des parents interrogés pensent que leurs enfants aimeraient voir leurs grands-parents plus souvent.

61% des parents interrogés attendent des grands-parents qu'ils passent du temps avec leurs petits-enfants et créent des liens avec eux qu'importe le contenu.

1/2 des parents interrogés a déjà reçu une aide financière (prêt ou don) de la part de ses parents et/ou beaux-parents. Les aides financières jugées indispensables par les parents sont des aides de protection (vie courante, achat immobilier, loyer), les aides d'insertion sociale (vacances, scolarité) sont décrites comme importantes mais pas indispensables.

¹ Blanpain Nathalie, Lincot Liliane, « 15 millions de grands-parents », INSEE Première, n°1469, octobre 2013

² Cette moyenne est calculée à l'âge de 75 ans, âge auquel le nombre de petits-enfants commence à se stabiliser.

³ Mise à disposition d'un fichier par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, sur le mode aléatoire, par département.

LA CONSTRUCTION DES LIENS ET LA TRANSMISSION

LES ATTENTES DES PARENTS SUR LA PLACE DES GRANDS-PARENTS : LE TEMPS PARTAGE AVANT LA TRANSMISSION

Les parents enquêtés attendent de leurs propres parents et beaux-parents qu'ils passent du temps et créent du lien avec leurs enfants qu'importe le contenu (61%). Ils souhaitent qu'ils partagent des passions et des activités ensemble (43%). Ainsi, les attentes intergénérationnelles en termes de liens devancent les attentes de transmissions : transmission de l'histoire familiale (42%), de valeurs, convictions, d'une vision du monde (38%), d'expérience de vie (27%).

Qu'attendez-vous que les grands-parents apportent à vos enfants ? (3 choix possible)

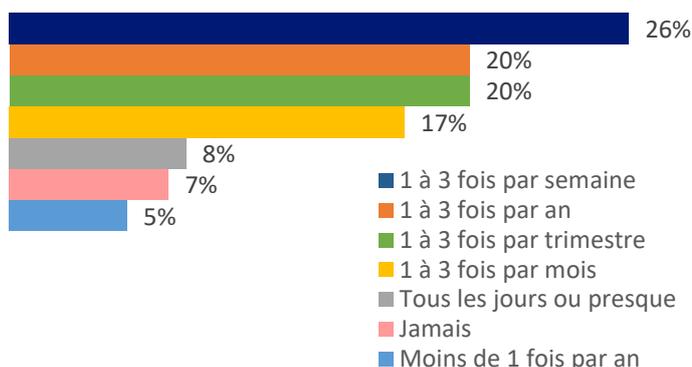


Le soutien moral est attendu par moins d'un tiers des parents et le soutien dans la scolarité n'est pas un rôle attribué aux grands-parents pour 96% des enquêtés.

Les attentes sur la place des grands-parents ne varient pas selon la situation des grands-parents ou des répondants, elles ne sont pas tant liées au milieu social et familial ou à l'identité du répondant mais davantage à la construction sociétale de la fonction de grand parent. Au-delà de l'expérience de vie individuelle, être grand parent c'est endosser une nouvelle facette identitaire, c'est entrer dans la catégorie d'appartenance « grand parent », à laquelle sont rattachés des rôles et normes sociales, parmi lesquelles évolue l'individu qui va apprendre à s'y adapter et à jouer avec eux. Il est donc intéressant ici de constater que l'attente principale est de passer du temps et de créer du lien entre les générations, qu'importe le contenu. Les parents souhaitent qu'un lien existe entre leurs parents et leurs enfants.

LES RELATIONS AVEC LES GRANDS-PARENTS : ELOIGNEMENT ET FRAGILITE DU LIEN AVEC LA LIGNEE PATERNELLE

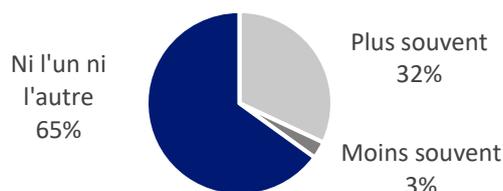
A quelle fréquence vos enfants rencontrent-ils physiquement leurs grands-parents en moyenne ?



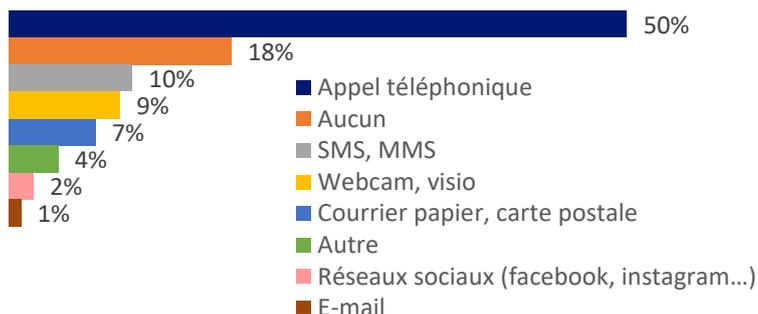
36% des petits-enfants habitent à 1h30 ou plus du lieu de vie de leurs grands-parents. 45% sont à moins de 30 min de route. Les grands-parents de la lignée maternelle sont plus nombreux à vivre proches de leurs petits-enfants. Pour autant proximité géographique ne veut pas forcément dire contact régulier. La fréquence la plus forte de rencontre physique est d'1 à 3 fois par semaine (26%). On constate que 7% des petits-enfants ne voient jamais leurs grands-parents. De façon générale le lien avec la lignée paternelle est plus fragilisé et plus fréquemment distant.

32% des petits-enfants souhaiteraient voir leurs grands-parents plus souvent. 65% ne demandent pas à leurs parents de voir ni plus souvent, ni moins souvent leurs grands-parents, cela ne veut pas pour autant dire qu'il n'y a pas des envies. L'éloignement géographique qui concerne 36% des familles peut notamment expliquer l'impossibilité de voir régulièrement ces grands-parents et donc de ne pas en formuler la demande.

Les petits-enfants demandent à voir leurs grands-parents :



De quelle(s) autre(s) manière(s) vos enfants sont-ils en contact avec leurs grands-parents ?



L'appel téléphonique reste le moyen de communication le plus mobilisé (50%) malgré l'essor des nouvelles technologies de communication. A noter que l'enquête ne précise cependant pas la fréquence de ces contacts non physiques.

Les nouvelles technologies sont utilisées par 22% des familles. L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est plus fréquente pour les grands-parents de la lignée maternelle, avec lesquels, pourtant, les contacts physiques

sont déjà plus intenses. Les outils sont donc plutôt le complément de relations déjà intenses qu'une alternative ou un recours dans les cas où les relations sont déjà rares.

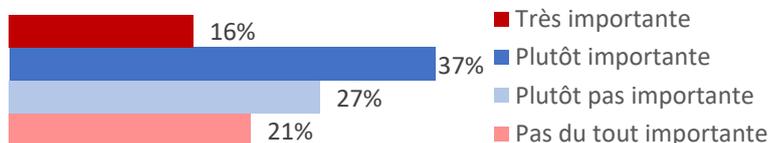
LA PLACE DES GRANDS-PARENTS DANS L'ÉDUCATION : DES CONTRIBUTEURS

Quelle place les grands-parents ont-ils dans l'éducation de vos enfants ?



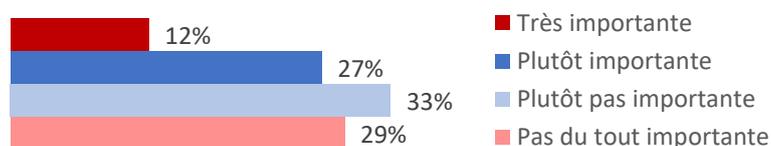
46% des grands-parents prennent part à l'éducation des petits-enfants de manière plutôt ou très importante. A l'inverse 55% des répondants considèrent que leurs parents ou beaux-parents ont une place peu ou pas du tout importante dans l'éducation de leurs enfants.

Quelle place les grands-parents MATERNELS ont-ils dans l'éducation de vos enfants ?



On constate des différences entre les deux lignées, 53% des répondants attribuent une place importante aux grands-parents maternels dans l'éducation de leur enfant (dont 16% très importante) contre 39% aux grands-parents paternels (dont 12% très importante).

Quelle place les grands-parents PATERNELS ont-ils dans l'éducation de vos enfants ?

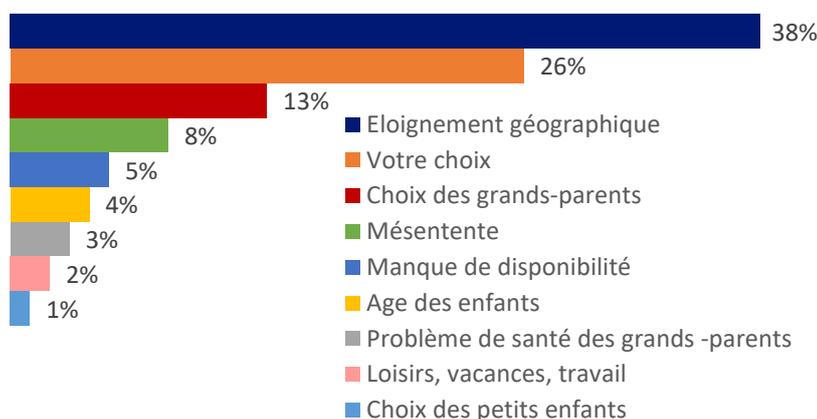


56% des répondants accordent une place importante à la grand-mère maternelle. D'une manière générale, on constate que la lignée maternelle et notamment la mère occupe une plus grande place dans la vie familiale des répondants. La lignée maternelle étant celle ayant le plus de

contacts physiques fréquents avec ses petits-enfants, cette proximité facilite également ce positionnement dans un rôle éducatif. Plusieurs études démontrent que les mères ont davantage d'attentes concernant leurs parents et notamment leurs propres mères que les pères⁴. « Le couple est producteur de latéralité et cela toujours à l'avantage de la lignée maternelle (...) la grand-mère maternelle semble tirer un avantage considérable des effets de genre et de lignée »⁵.

« La place occupée par les grands-parents dans l'éducation est un rôle à composer et interroge la place de chacun dans les relations intergénérationnelles. « Exercer en tant que grands-parents, c'est occuper un « second rôle » selon la terminologie de F. Singly et K. Chaland (2002)⁶. (...) La place des grands-parents peut être différemment occupée selon la manière dont les « premiers rôles », les parents, composent leur répertoire d'actions. (...) Les grands-parents sont alors des apporteurs de surcroît, fournissant des ressources supplémentaires à leurs proches, leurs petits-enfants mais aussi de manière directe leurs enfants devenus parents. »⁷. Françoise Le Borgne-Uguen, nous dit « ce qui importe dans ce réglage du rôle dans la grand-parenté, c'est qu'il n'y ait pas de confusion, entre rôle de mère et de grand-mère en particulier, pas de rôle éducatif trop direct. Ces qualités sont réservées aux ressources et aux compétences des parents. Le véritable travail de parents, en place de « premiers rôles », consiste alors à mettre à l'épreuve, avec succès, leurs compétences pour transformer leurs enfants en apprenant et adolescents « intégrés » aux exigences du monde contemporain et à son devenir ». Ainsi, on le voit dans les résultats de cette enquête, pour la grande majorité, les grands-parents ont une place soit plutôt importante, soit plutôt pas importante dans l'éducation des petits-enfants, ils sont des « contributeurs supplémentaires »⁸. Peu d'entre eux occupent finalement ce rôle éducatif de manière très importante. Françoise Le Borgne-Uguen, conclut « la variété des manières d'être grands-parents est associée à cette dynamique spécifique d'imbrication des places dans la parenté. Cette grand-parenté peut être comprise comme un rôle dont la scène majeure se joue dans les coulisses de la famille intergénérationnelle ».

Raisons d'une place peu ou pas importante des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants



38% des parents ayant répondu que les grands-parents ont une place peu ou pas importante dans l'éducation des petits-enfants, nous disent que c'est en raison de la distance géographique. Le second motif de l'absence ou du peu de présence des grands-parents dans le rôle éducatif des enfants est le choix des répondants eux-mêmes (26%). Les grands-parents font aussi le choix de ne pas investir ce rôle éducatif (13%). En moyenne, 8% des grands-parents ont peu ou pas d'importance dans l'éducation des petits-enfants en raison

⁴ Thalineau Alain, Nowik Laurent. Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né. Les attentes des parents participant à la cohorte Elfe. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°126, 2018. Dossier « Formes de parenté ». pp. 9-20.

⁵ Alexandre Pillonel et al., « Les relations entre adolescents et grands-parents en Suisse : séparation conjugale et équilibre entre lignées », *Population* 2013/4 (Vol.68), p. 643-665.

⁶ Singly, F (de) ; Chaland, K. 2002. « Avoir le « second rôle » dans une équipe conjugale. Le cas des femmes de préfet et de sous-préfet », *Revue française de sociologie*, p.43-1.

⁷ Françoise Le Borgne-Uguen, « Grands-parents : un rôle à composer. Un enjeu entre générations, une étape dans le parcours de vie », *Empan* 2003/4 (n°52), p.77-85.

⁸ *Ibid*

d'une mésentente familiale, la lignée paternelle est légèrement plus dans cette situation (10%). Le manque de disponibilité (5%) est aussi une des raisons de la faible implication de certains grands-parents dans l'éducation des petits-enfants.

LES SOLIDARITES FAMILIALES

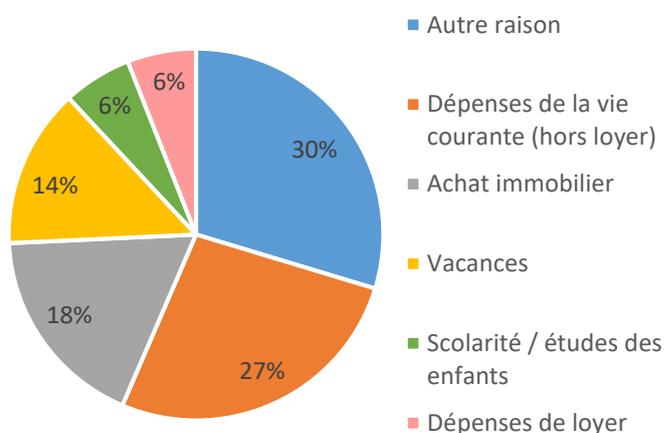
LES AIDES MONETAIRES

47% des parents ont reçu une aide financière⁹ de la part de leurs parents ou beaux-parents. Ainsi, plus de la moitié, soit 53% des répondants n'ont quant à eux jamais bénéficié d'un soutien financier. Il ne faut cependant pas écarter le fait que, pour certains, cela peut être un choix. Ceci nous rappelle également une autre réalité décrite par Isabelle Van Pevenage : « comme le laisse faussement entendre l'expression « aidant naturel », les familles ne sont pas « naturellement » protectrices. Ce ne sont pas *toutes* les familles qui sont solidaires et elles ne le sont pas toutes au même degré. »¹⁰.

Le fait d'être dans une famille nombreuse ou non ne fait pas varier le soutien financier. C'est un constat que nous avons déjà observé dans l'enquête 2017 de l'Observatoire des Familles de l'UDAF 65 : « les solidarités familiales fonctionnent dans toutes les familles qu'elles soient nombreuses ou non »¹¹. En revanche, plus les répondants ont de frères et sœurs, moins ils sont nombreux à recevoir une aide monétaire. La CSP des grands-parents détermine aussi en partie le soutien financier. Lorsque le grand-père paternel est retraité, seul 21% de leurs enfants ont reçu un soutien financier.

Les aides financières ciblent les dépenses de la vie courante (27%), les achats immobiliers (18%), les vacances (14%), la scolarité/études des enfants (6%) et les dépenses de loyer (6%). La part des « autres raisons » est la 1^{ère} cause de soutien financier (30%). Si l'on fait un parallèle avec l'étude précédente, on peut émettre l'hypothèse que les « autres raisons » comportent le soutien pour faire face à une difficulté passagère ou l'achat de véhicule¹². En termes de fréquence, les aides régulières sont davantage utilisées pour les vacances (40%), les autres raisons (40%) et les dépenses de la vie courante (20%). Les aides occasionnelles et exceptionnelles se concentrent sur les dépenses de la vie courantes et les vacances. Les donations sont largement utilisées par les parents pour un achat immobilier (60%).

Raison du soutien financier



Les aides considérées comme les plus indispensables sont celles destinées à un achat immobilier (43%), aux dépenses de la vie courante (43%) et aux dépenses de loyer (40%). Les aides aux vacances (63%) et à la scolarité et études des petits-enfants (71%) sont majoritairement considérées comme importantes mais pas indispensables par les répondants.

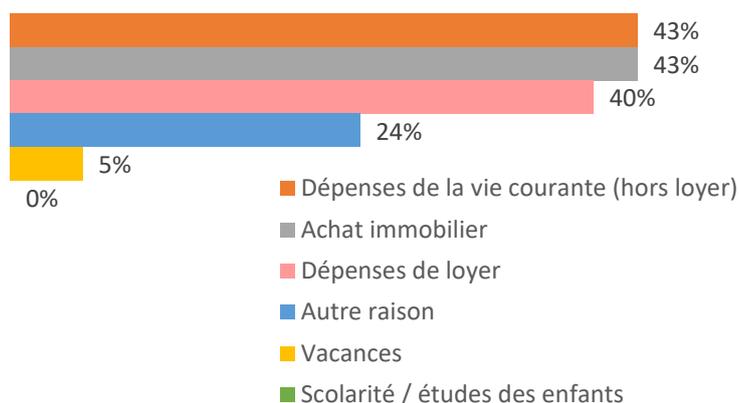
⁹ Le soutien financier est ici entendu dans le sens du don financier mais aussi du prêt financier.

¹⁰ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

¹¹ Observatoire des Familles des Hautes-Pyrénées, Familles avec trois enfants et plus, Enquête 2017

¹² *Ibid*

Proportion des familles jugeant le soutien financier INDISPENSABLE pour elles pour les raisons suivantes



Ces résultats interrogent le poids qui pèse sur la génération des grands-parents en tant que contributeurs dans la vie de famille des générations suivantes. « Un poids excessif des charges et de responsabilités laissés aux familles pourrait avoir pour effet de paralyser leur potentiel de solidarités »¹³. Les aides financières jugées indispensables par les parents sont finalement des aides de protection (vie courante, achat immobilier, loyer), les aides d'insertion sociale (vacances, scolarité) sont décrites comme importantes mais pas indispensables.

LES AIDES NON MONÉTAIRES

65% des parents ont déjà bénéficié d'un soutien non financier de la part de leurs parents et/ou beaux-parents. La situation professionnelle du parent a un impact sur les solidarités, les enquêtés sans activités professionnelles sont moins nombreux à recevoir un soutien non monétaire (40%). Ces solidarités familiales étant majoritairement de l'aide pour la garde des enfants, les accompagner sur des temps de loisirs... Les parents sans emploi font certainement moins appel à leurs parents et beaux-parents pour les seconder. Là encore c'est la lignée maternelle qui offre le plus ce type de soutien.

En première position, la garde des enfants pendant les vacances scolaires est le soutien le plus fréquemment offert par les grands-parents. 61% des parents ayant bénéficiés de cette aide la reçoivent régulièrement, 32% de manière occasionnelle. Parmi les répondants dont leurs parents/beaux-parents gardent les enfants le mercredi, cette aide est régulière pour 52% d'entre eux, occasionnelle pour un quart et exceptionnelle pour 24%. Les grands-parents qui accompagnent leurs petits-enfants sur des activités et des loisirs, le font également régulièrement (40%) et occasionnellement (32%). Parmi les petits-enfants qui sont gardés le soir après l'école, 37% le sont régulièrement, 39% occasionnellement et 24% exceptionnellement. Lorsque les petits-enfants partent en vacances avec les grands-parents, c'est régulier pour près d'un tiers et occasionnelle pour près de la moitié (48%). Concernant la garde des enfants non scolarisés sur l'ensemble de la journée, parmi les enquêtés bénéficiant de cette aide, pour un tiers elle est régulière et occasionnelle pour 46%. Les grands-parents sont également présents régulièrement (30%) et occasionnellement (35%) lorsqu'il s'agit de garder les enfants quand ces derniers sont malades.

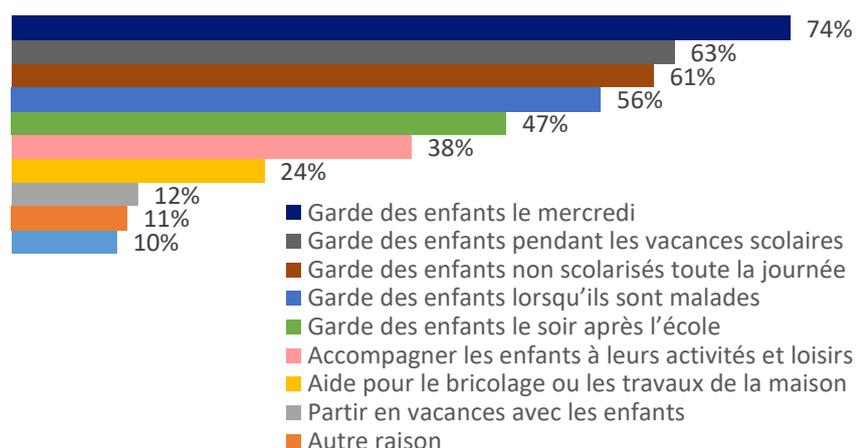
Toutes ces activités de gardes des petits-enfants, d'accompagnent dans leurs activités extrascolaires et sur les vacances interviennent finalement sur des temps où le parent doit concilier vie familiale et vie professionnelle. Le grand parent est alors un relais et offre la possibilité au parent, d'articuler sa vie de famille à ses autres fonctions non parentales. Lorsque les grands-parents prennent part au bricolage, au jardinage, aux travaux dans la maison, aux activités ménagères et aux courses pour aider leurs enfants, c'est à 93% de manière occasionnelle ou exceptionnelle.

Les aides liées à la garde des enfants sont celles étant jugées les plus indispensables par les parents. Une étude de la DREES de 2018, indique d'ailleurs « au total, les grands-parents effectueraient environ 16,9 millions d'heures de garde par semaine auprès des enfants de moins de 6 ans »¹⁴.

¹³ Van Pevenage Isabelle, « La recherche sur les solidarités familiales », Réseau Canopé, n°162, 2010/4

¹⁴ DREES « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Etudes et résultats*, n°1070, juin 2018.

Proportion des familles jugeant le soutien financier INDISPENSABLE pour elles



Ce résultat démontre l'importance de la place des grands-parents dans la vie de famille et à quel point ils viennent en compléments des modes de garde existants. Comme souligné précédemment ces différentes aides interviennent sur des temps où le parent est potentiellement au travail et doit donc concilier ce dernier et sa vie personnelle. Les autres formes de solidarités sont globalement décrites comme importantes mais pas indispensables.

CONCLUSION

Les parents attendent avant tout que leurs enfants aient des grands-parents présents qui partagent du temps avec eux et créent du lien intergénérationnel. Les attentes de transmissions sont bien là mais ne supplantent pas les attentes de lien et interviennent dans un second temps. L'histoire familiale, les valeurs, les expériences c'est bien, mais créer du lien c'est le principal ! On retrouve cette notion dans le rôle éducatif que doit tenir le grand parent : il vient contribuer à l'éducation des petits-enfants mais l'importance de son rôle ne se trouve pas là. La distance géographique ne lui permettant souvent pas d'y prendre une large part, les parents préférant garder ce rôle. Créer du lien nécessite des contacts, si la moitié des petits enfants voit au moins l'un de ses grands-parents une fois par mois, l'éloignement géographique touche un tiers des familles. Le téléphone reste le meilleur allié pour celles-ci, mais les nouvelles formes de communication sont de plus en plus plébiscitées. Malgré l'éloignement géographique, les familles savent mettre à profit ces nouveaux modes de communication pour maintenir et construire des liens. Cela nous rappelle aussi, que les parents sont des garants des liens intergénérationnels, ils sont les premiers à choisir la place qu'occupera le grand parent dans la vie de leurs enfants. Parler de lien intergénérationnel et de famille c'est aussi s'interroger sur la place des solidarités familiales intergénérationnelles dans la vie familiale. Ces solidarités intergénérationnelles, qu'elles soient d'ordre financier ou non financier, sont encore aujourd'hui présentes et tiennent une place importante dans la vie familiale. Près de la moitié des parents a déjà pu compter sur une aide financière en provenance de la génération précédente. Cette aide est très souvent investie par les parents pour l'achat d'un bien immobilier et les dépenses de la vie courante. Les grands-parents peuvent tout aussi intervenir à des moments clés : aide sur le loyer, financement de la scolarité ou des études ou encore, départ en vacances. La majorité de leurs contributions sont décrites comme indispensables par les bénéficiaires. Il en est de même concernant les solidarités non financières. En effet, les services offerts par les grands-parents sont indispensables à la vie quotidienne d'un bon nombre de familles, services sans lesquels la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle serait difficile voire impossible. En cela et en venant notamment compléter, par de l'aide informelle, les modes d'accueil formels, les contributions des grands-parents constituent pour les familles et plus largement l'Etat, une richesse.

Enquête 2018 | Publication décembre 2020

Présidente de l'UDAF 65 : Monique Dupuy-Adisson |

Directrice de l'UDAF 65 : Najette Touahria |

Analyse de l'étude : Fanny Brouillaud | Administration et

traitement bases de données : Hakim Boudaoud

Illustration famille : macrovector / Freepik | loupe : rawpixel.com / Freepik

Retrouvez-nous sur :



www.udaf65.fr

05 62 44 02 36

12 avenue Bertrand

Barère, 65000 TARBES



UDAF
Hautes-
Pyrénées

UNIS POUR LES FAMILLES